

# Domaine Public

1 7 6 4

Edition PDF  
du 21 janvier 2008

Les articles mis en ligne  
entre le 16 et  
le 21 janvier 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Un point de vue  
réformiste, de  
gauche, indépendant  
depuis 1963.  
Désormais interactif  
et en continu sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **La Suisse, hélas parasitaire**

Le forfait fiscal comme l'imposition favorable des sociétés d'administration appellent une prise de position morale de la gauche (André Gavillet)

### **Réforme de la fiscalité des entreprises: un projet mal ficelé**

Un expert en finances publiques doute de l'efficacité économique du projet soumis au vote le 24 février (Jean-Daniel Delley)

### **TVA: Monsieur Merz, seul adepte du taux unique**

Pourquoi le parlement balaira cette proposition (Yvette Jaggi)

### **David et Goliath dans la Broye**

Leçon de choses sur l'implantation de *Yahoo!* à Avenches (Pierre Imhof)

### **Autre Davos: l'altermondialisme moribond**

Que sont les promesses de Porto Alegre devenues? (Albert Tille)

### **L'évaluation-gadget (suite): la ministre de la culture**

Une conception erronée de l'évaluation comme de la politique (Jean-Daniel Delley)

### **Allô Nokia, bobo...**

Les limites des avantages fiscaux aux entreprises (Pierre Imhof)

## La Suisse, hélas parasitaire

*Le forfait fiscal comme l'imposition favorable des sociétés d'administration appellent une prise de position morale de la gauche*

André Gavillet (20 janvier 2008)

C'est par réflexe provincial («*m'as-tu vu à la télé*») que Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois et ministre des finances, a offert sa participation brève, officielle et documentaire aux journalistes de *M6* préparant une émission sur les paradis fiscaux. Mais, interpellé au Grand Conseil, il n'a pas eu de peine à démontrer, sur le fond, que le forfait a une base légale tant fédérale que cantonale, qu'il rapporte une somme qui figure au budget et dans les comptes, et que le peuple en votation populaire a refusé d'en augmenter le rendement.

### Historiquement

Le forfait fut à l'origine conçu comme un soutien à l'industrie hôtelière et réservé à des cantons à vocation touristique, tels Vaud, Genève, le Tessin. Cette attractivité fiscale se voulait une réponse à la désolation de ces palaces, trop grands, silencieux, aux stores baissés.

Lors des discussions sur l'harmonisation fiscale, les cantons qui en bénéficiaient défendirent âprement leur privilège. Et l'on jugea plus simple de l'étendre à tous. Mais les circonstances économiques ayant changé, le forfait que quelques vedettes du *showbiz*, de la Formule 1, de la *Jet society* ont rendu fort visible est devenu une véritable «*industrie*», une spécialité pour quelques avocats, une bonne affaire occasionnelle

pour les entreprises ou le commerce local. En retombées fiscales, 75 millions pour le canton de Vaud, la recette est faible, ce qui est normal puisqu'il est demandé peu aux bénéficiaires du forfait. Même si l'on tient compte de l'impôt sur les successions, au rendement parfois élevé, l'impôt n'a un caractère vital ni pour les finances cantonales, ni pour l'économie, y compris l'hôtellerie.

Mais ce qui est certain, c'est que par ce biais l'étranger n'acquiesce pas dans son pays les redevances auxquelles il aurait dû être soumis. La Suisse encourage donc l'évasion fiscale.

L'Union européenne n'a pas réagi jusqu'ici, probablement parce qu'à l'échelle macro-économique il s'agit de sommes peu importantes. Mais elle l'a fait pour l'imposition des sociétés dites d'administration qui font la prospérité de certains cantons. Or le procédé est le même: n'est imposé que ce qui correspond à l'activité sur sol suisse. Et l'on observe le même développement historique: une spécialité de quelques cantons que l'harmonisation fiscale n'a pas pu ou pas voulu attaquer de front et, dans cette faille, un développement exceptionnel, international, qui détermine une part de la prospérité des cantons, comme Zoug.

### Une coupe pleine

A juste titre, l'Union européenne peut considérer que la Suisse cumule les procédures qui permettent d'échapper à l'impôt des pays européens. Pour mémoire. Une interprétation du secret bancaire, juridiquement indéfendable, et qui a pour but de contester l'entraide pénale. A quoi il faut ajouter le spectaculaire impôt à forfait, et surtout l'imposition des sociétés dites d'administration.

Tous les indices concordent. La demande de négociation (ou si l'on récuse le terme, de discussion) n'est pas une demande purement formelle de l'UE. Sont attendues instamment des réformes du partenaire suisse. Elles sont simples: achever l'harmonisation fiscale. Et donc décréter que l'imposition des personnes morales se fait uniformément en Suisse selon les règles de l'impôt fédéral direct. Dans la foulée, même si l'UE ne le demande pas, les règles de l'impôt à forfait devraient être ou bien revues afin d'en réduire l'attractivité et la sous-enchère intercantonale, ou le forfait simplement supprimé.

Mais cette bataille s'annonce particulièrement difficile. Toute réforme sera combattue par l'UDC. Christoph Blocher, à l'*Albisguetli*, s'est déjà placé sur ce front. S'y opposeront aussi les cantons touchés. Et enfin les réformistes ne

pourront faire valoir à une partie de l'électorat aucun avantage concret, mais des valeurs abstraites comme la

loyauté dans nos relations avec l'UE.

La gauche doit prendre cette

position courageuse. La Suisse ne devrait plus être le lieu des traitements de faveur et des niches fiscales.

## Réforme de la fiscalité des entreprises: un projet mal ficelé

*Un expert en finances publiques doute de l'efficacité économique du projet soumis au vote le 24 février*

Jean-Daniel Delley (19 janvier 2008)

Un lecteur nous fait remarquer avec raison que les bénéficiaires potentiels de l'imposition allégée des dividendes sont les petits patrons. Et non pas les personnes et familles détenant plus de 10% du capital d'une grande société, fort peu nombreuses.

Pourtant cette réforme n'en reste pas moins insatisfaisante, du triple point de vue de l'efficacité économique, de l'équité et de la simplicité administrative. C'est l'opinion du professeur Christian Keuschnigg de Saint-Gall, un spécialiste des finances publiques (*NZZ*, 16 janvier 2008). Cette appréciation a d'autant plus de poids que cet expert a inspiré le projet initial du département fédéral des finances. Mais il ne se reconnaît plus dans le produit final soumis en votation le 24 février prochain.

Inefficace d'abord. Même si l'imposition ne s'appliquera

plus qu'à hauteur de 60% des dividendes, l'incitation fiscale à capitaliser les bénéfices plutôt que de les distribuer subsiste. En effet, les gains en capital sont exemptés d'impôt. D'un point de vue économique, la capitalisation des gains empêche l'actionnaire de réinvestir dans des projets plus rentables et offrant de meilleures perspectives de croissance. Dans cette perspective, la réforme ne va pas assez loin. La réduction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, et non celle de l'impôt sur les dividendes distribués aurait un impact économique plus substantiel.

Injuste ensuite. La réforme ne supprime pas un cas flagrant d'inégalité de traitement et en introduit un nouveau. Selon que vous capitalisez vos bénéfices ou que vous en bénéficiez sous forme de dividendes, vous serez exempté d'impôt ou non. En réponse à l'initiative socialiste sur l'imposition des gains en

capital, le Conseil fédéral avait annoncé des mesures propres à atténuer cette inégalité de traitement. Promesse non tenue. Et, nouveauté, cette réforme crée une nouvelle inégalité puisque que le détenteur d'un même capital sera imposé différemment selon qu'il détient 10% des parts d'une entreprise ou 5% dans deux entreprises.

Complication enfin. La difficulté de contrôler le seuil de participation de 10% s'ajoutera à celle qui résulte déjà maintenant de l'absence d'une imposition généralisée des gains de participation au capital.

L'expert aboutit à la même conclusion que la conseillère aux Etats socialiste Anita Fetz: rejeter ce projet bricolé et exiger une nouvelle loi qui allège la fiscalité des entreprises en respectant le principe d'équité.

## TVA: Monsieur Merz, seul adepte du taux unique

### Pourquoi le parlement balaiera cette proposition

Yvette Jaggi (21 janvier 2008)

Passé de la consultance d'entreprise à la direction des finances fédérales voici quatre ans, Hans-Rudolf Merz pratique encore l'exercice en caisse à sable, de préférence à la simulation sur ordinateur. Et il réserve toujours une écoute fort sélective aux experts, autres que lui s'entend. Ainsi, il reproche à «certains professeurs», qui osent critiquer la deuxième réforme de l'imposition des entreprises soumise en votation référendaire le 24 février prochain, de «jongler avec les chiffres et les lois» plutôt que de s'intéresser au sort des «personnes concernées». En revanche, les lobbystes d'*Economiesuisse*, partisans du taux unique pour la TVA, ont droit à toute l'attention du conseiller fédéral, qui a vendu l'idée à ses collègues la semaine dernière. Idée sans avenir parlementaire, incompréhensiblement oubliée de l'histoire et de la politique fiscales suisses.

Certes, la TVA mode helvétique résulte d'un bricolage qui aura duré plus de vingt ans et passé par moult concessions partielles et entorses au principe d'une imposition multistade et généralisée de la consommation. Certes, la solution consensuelle s'avère trop lourde dans la pratique, appelant une réforme en profondeur et pas seulement des simplifications administratives. Mais la pesanteur des temps et des groupes de pression demeure

inaltérable. Pour mémoire: proposée isolément et sous son propre nom, la TVA a été rejetée à deux reprises, en 1977 et en 1979, par le peuple et tous les cantons (sauf un en 1977). Elle a dû attendre le 28 novembre 1993 pour recevoir le double agrément nécessaire, donné indirectement par le biais de deux arrêtés fédéraux, l'un sur le régime financier (avec TVA provisoirement établie jusqu'à fin 2006), l'autre sur une contribution à l'assainissement des finances fédérales (avec majoration temporaire des taux).

Depuis lors, diverses adaptations et prorogations ont entraîné notamment plusieurs augmentations des taux originels, de 6,2% à 7,6% pour le taux normal et de 1,9% à 2,4% pour le taux réduit dès 2001, ainsi qu'à la création en 1996 d'un taux spécial applicable aux prestations de l'hôtellerie, passé depuis lors de 3% à 3,6%.

L'idée d'un taux unique n'a donc aucune référence historique – tout au contraire. D'ailleurs, seule l'économie y est favorable, de même qu'elle préconise une réduction drastique de la liste des marchandises et prestations exemptées. Les manifestations culturelles et sportives passeraient de zéro à 6,1%, ainsi que tous les produits et services de santé. Cette dernière innovation, qui éliminerait une taxe occulte – donc non répercutable –

d'environ 50 millions, fait hurler dans tous les milieux concernés, des caisses-maladie aux consommateurs, pour une fois totalement d'accord. Renoncer à cette méchante idée entraînerait une majoration du taux unique de 0,3 point à 6,4%, foi de chef du département fédéral des finances.

Autant dire que le projet est, dans sa relative pureté, bel et bien mort-né. Les Chambres se chargeront de corriger le projet de loi attendu pour l'été prochain. Et en avant pour un nouveau bricolage.

Comme s'il voulait couler son propre projet, M. Merz utilise un argumentaire coupé/collé d'*Economiesuisse*, réservant aux consommateurs taxés la sempiternelle évaluation du montant moyen supplémentaire dû en nombre de cafés par mois – deux, au prix «suisse» de 3.15 F, largement inférieur à celui pratiqué à Zurich par exemple.

Manque notamment à l'argumentaire une comparaison avec l'étranger. Et pour cause: le taux unique est présentement appliqué dans une petite dizaine de pays du monde, dont quatre européens: la Bulgarie (20%), le Danemark (25%), la Norvège (24%) et la Slovaquie (19%). Sur toute la planète, on connaît un seul système de TVA à taux unique inférieur à dix pour-cent. Il est en vigueur à Singapour (7%).

## David et Goliath dans la Broye

### *Leçon de choses sur l'implantation de Yahoo! à Avenches*

Pierre Imhof (17 janvier 2008)

Les associations de protection de l'environnement sont souvent accusées d'abuser du droit de recours qui leur est conféré. Elles l'utiliseraient dans le seul but de négocier des arrangements ou des compensations sans lien direct avec le projet attaqué. Et leur activisme aurait pour effet de retarder inutilement des projets créateurs d'emplois. Accusations, on le sait, largement infondées quand on prend la peine de se renseigner sur le taux d'acceptation élevé de ces recours.

La pratique dont seraient coupables les associations est

ouvertement utilisée par deux communes fribourgeoises: Villarepos et Misery-Courtion s'opposent au projet d'implantation du géant américain *Yahoo!* sur la commune voisine d'Avenches, dans le seul but d'obtenir le soutien de cette dernière dans leur lutte contre la ligne à haute-tension Galmiz-Verbois, un projet indépendant de celui contre lequel elles font opposition.

Un parti de droite va-t-il proposer de supprimer le droit de recours des communes en raison de l'usage abusif qu'elles en font?

Cela dit, l'affaire permet de s'interroger sur le bien-fondé des cris de joie régionaux entendus à l'annonce de l'implantation de *Yahoo!* à Avenches. La société américaine occupera une parcelle de 36'000 m<sup>2</sup>, édifiera un bâtiment de 19'800 m<sup>2</sup> et consommera jusqu'à 20 gigawattheures d'électricité par an, l'équivalent d'une ville de 10'000 habitants, pour ne créer que 35 emplois. A peine plus qu'un artisan local qui se contente de quelques centaines de mètres carrés.

## Autre Davos: l'altermondialisme moribond

### *Que sont les promesses de Porto Alegre devenues?*

Albert Tille (18 janvier 2008)

**Le *World Economic Forum* reste l'inausable rendez-vous mondain de Davos. Son concurrent social, qui triomphait à Porto Alegre en 2001, est une espèce en voie de disparition.**

Surprenante mobilisation d'opinion à l'aube du troisième millénaire: une nébuleuse d'organisations syndicales, religieuses ou citoyennes se solidifiait pour créer une réunion planétaire. Le Forum social mondial volait la vedette médiatique aux grands du monde économique et

politique. Espoir immense: les propos du dirigeant d'une mini organisation syndicale brésilienne ou des paysans sans terre recueillaient autant d'écho que ceux du vice-président des Etats-Unis ou du directeur de l'OMC. Un autre monde devenait possible. Pour conforter son image de penseur correct, une personnalité de gauche devait faire le voyage de Porto Alegre. Le mouvement anti mondialiste, rebaptisés altermondialiste, était né et générait des oppositions violentes contre le *World Economic Forum*, l'OMC et autres sommets des grands.

Davos doit se barricader. Mais le Forum économique change également son menu. Il invite les contestataires et introduit dans ses débats des interrogations sociales et environnementales.

Huit ans plus tard le climat a changé. L'armée bloque toujours, fin janvier, l'accès à Davos pour prévenir une improbable invasion contestataire. Les thèmes centraux du Forum redeviennent essentiellement économiques: promotion de l'innovation, puissance de la Chine et de l'Inde. Le Forum

social mondial, concurrent de Davos, s'est progressivement étioilé. La réunion mondiale de 2008 sera uniquement virtuelle. Le site [www.wsf2008.net](http://www.wsf2008.net), boîte à idées altermondialiste, permet à chaque organisation locale de décrire ce qu'elle fera le 26 janvier, le *Global Action Day*. «*Faites-le chez vous*» se borne à conseiller Attac France. En Belgique, on organise une visite alternative de Bruxelles. En Suisse, l'Autre Davos organise un forum au *Volkshaus* de Zurich avec la

participation de Jean Ziegler et de Susan George. Invités à Davos, *Public Eye* et la Déclaration de Berne éliront les chefs d'entreprises les plus malfaisants de la planète.

Les altermondialistes sont en perte de vitesse. Mais ils n'ont pas perdu leur capacité d'analyse ni leur esprit critique. Si le néolibéralisme est en crise, ils concèdent qu'une issue altermondialiste est très peu probable à moyen terme. La mobilisation sans effet contre la guerre en Irak a créé

un sentiment d'impuissance chez les militants. Les oppositions entre les préoccupations sociales et environnementales ont divisé le mouvement qui n'a pas été capable de proposer un modèle capable de démontrer qu'un autre monde est possible.

Pour faire un résumé brutal, la révolution mondiale, après la chute du Mur, se réduit, début 2008, à quelques centaines de sites sur la toile.

## L'évaluation-gadget (suite): la ministre de la culture

### *Une conception erronée de l'évaluation comme de la politique*

Jean-Daniel Delley (16 janvier 2008)

Les informations qui filtrent progressivement sur l'opération d'évaluation des ministres français confirment nos craintes (DP 1762). Le Monde présente les critères qui permettront de mesurer l'action de la ministre de la culture et de la communication.

Ainsi la priorité donnée par le président à l'éducation artistique est traduite par «*la proportion de jeunes d'âge scolaire qui ont bénéficié d'une action éducative et culturelle de la part d'une structure subventionnée par le ministère*» et «*le nombre d'établissements scolaires qui intègrent un volet artistique à*

*leur projet d'établissement*». Il ne s'agit là que de conditions pour développer l'éducation artistique. Mais seront-elles suffisantes? Quels résultats ces moyens produiront-ils? Même si ces critères sont respectés, ils ne disent rien de l'impact d'une telle politique sur les jeunes. Il n'est pas sûr que l'éducation artistique – de quelle qualité? – produise les résultats visés, à savoir notamment une amélioration de la compétence artistique des élèves. Une véritable évaluation doit mesurer plus que ce que les spécialistes nomment les extrants (*outputs*) – à savoir les indicateurs mentionnés ci-dessus – et s'intéresser aux effets attendus (*outcomes*).

Cette conception étriquée de l'évaluation sert d'abord à valoriser rapidement les activités facilement quantifiables du ministère de la culture – combien d'argent dépensé pour les monuments historiques, d'heures de programmes culturels sur les chaînes publiques de télévision, de visites dans les musées par exemple. Elle privilégie l'activisme et néglige les effets ultimes que devraient susciter les mesures adoptées et mises en œuvre, des effets qui ne sont pas observables à court terme. Dans ce sens, cette évaluation reflète bien le mode de gouvernement du président Sarkozy.

## Allô Nokia, bobo...

### *Les limites des avantages fiscaux aux entreprises*

Pierre Imhof (21 janvier 2008)

Il y a quelques années, la reconversion, en Allemagne, d'une ancienne usine de télévision Nokia en unité de production de téléphones mobiles était présentée comme une opération exemplaire. Le géant finlandais, qui détient 40% du marché mondial, avait même participé au financement d'une gare à proximité de son site, qui portait son nom. Et le *Land* et l'Etat fédéral ont consenti en 10 ans plus de 65 millions d'aide publique, en grande partie sous forme de remise d'impôts et d'aide à la recherche.

La lune de miel est terminée: les aides et les possibilités de

comprimer les coûts de production – essentiellement la main-d'oeuvre – épuisées, Nokia se tourne vers des cieux plus cléments, en l'occurrence en Roumanie.

Le malheur des travailleurs allemands fera le bonheur de leurs collègues roumains. Et il y a peu de chances qu'un quelconque boycott ait le moindre effet sur les ventes de Nokia, dont l'action s'est appréciée à l'annonce de cette opération.

Cette histoire finalement plutôt banale laisse songeur sur la concurrence fiscale et les faveurs faites aux entreprises

en échange de la création d'emplois. Des pratiques contraires au libéralisme, qui suppose des conditions de concurrence équitables entre les acteurs du marché, mais que les plus malins et les plus puissants savent tourner à leur avantage, souvent en ayant recours au chantage à l'emploi. Les allègements fiscaux et autres aides étatiques doivent être limitées aux nouvelles entreprises qui prennent des risques. Mais elles n'ont aucune raison d'être pour des multinationales de la force de Nokia qui ne les considèrent que comme une manière de diminuer temporairement leurs coûts de production.